

Compte rendu de l'assemblée générale du SICTOM SUD-GRESIVAUDAN

Mardi 18 novembre 2008 à St-André-en-Royans

Le SICTOM Sud Grésivaudan s'est réuni ce mardi 18 novembre à la salle des fêtes de Saint-André-en-Royans sous la présidence de Michel VILLARD et en présence de Dominique ANDRE, Maire de Saint-André-en-Royans.

La séance de travail était principalement axée sur les propositions de la Commission d'Appel d'Offre concernant l'attribution des marchés suivants : gardiennage des déchèteries de Saint-Marcellin et Vinay, gestion des déchets verts de ces mêmes déchèteries et la collecte des ordures ménagères (projet de redevance incitative).

Gestion des déchèteries du SICTOM

Les déchèteries sont gérées en 2 parties : une partie « haut de quai » pour le gardiennage et une partie « bas de quai » pour la gestion des bennes et le traitement des déchets, comportant 5 lots : lot n°1 pour les gravats ; lot n°2 pour les encombrants, lot n°3 pour les déchets verts ; lot n°4 pour les valorisables ; lot n°5 pour les déchets spéciaux.

Les marchés actuels ont été signés au 1^{er} décembre 2006, les lots n°1,2,4 et 5 pour une durée de 3 ans et le lot n°3 et le gardiennage pour une durée de 1 an avec 2 reconductions de 6 mois.

Ces derniers arrivent donc à terme au 30 novembre 2008.

Cette durée plus courte s'explique du fait que ces 2 prestations sont liées au projet de plate-forme multifilières déchets de Saint-Sauveur.

De ce fait, il a été proposé de repasser ces 2 marchés pour une durée de 18 mois fermes avec reconduction de 2 périodes de 4 mois, pour correspondre à la date d'ouverture de la plate-forme.

1- Marché de gardiennage

Pour mémoire, le titulaire du marché est l'entreprise VEOLIA Propreté.

3 offres ont été reçues pour cette prestation.

Après analyse et application des critères de jugement des offres, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de l'entreprise Serned avec un montant total du marché de 192 748,50 € TTC, sur les 18 mois.

Le Comité Syndical a décidé à l'unanimité d'approuver cette proposition.

2- Marché de gestion des déchets verts

Pour mémoire, le titulaire du marché est l'entreprise LELY Environnement.

5 offres ont été reçues pour cette prestation.

Après analyse et application des critères de jugement des offres, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de l'entreprise SRPM avec un montant total du marché de 83 318,62 € TTC, sur les 18 mois.

Le Comité Syndical a décidé à l'unanimité d'approuver cette proposition.

Marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et fourniture de conteneurs

Ce marché concerne la modification du service de collecte avec mise en place de la redevance incitative.

Une première consultation avait été rendue infructueuse le 26 juin dernier par le Comité Syndical, pour des raisons économiques.

Après quelques modifications du cahier des charges, le deuxième appel d'offres a donné lieu à la remise de 3 offres.

Les offres ont été jugées selon des critères techniques (50%) et sur le prix des prestations (50%).

L'offre de la société VEOLIA Propreté a été jugée la meilleure par la commission d'appel d'offres, avec un montant estimatif total de 8 270 670,19 euros TTC, pour les 8 années du contrat.

Le Comité Syndical a décidé à l'unanimité d'approuver cette proposition.

Enfin, M. le Président a profité de cette décision pour rappeler aux délégués du SICTOM le planning de mise en place de la redevance incitative. En effet, le nouveau marché de collecte des ordures ménagères débutera au 1^{er} avril 2009 avec le lancement de la redevance incitative sur la zone test (L'Albenc, Chantesse et Vatilieu) ; la collecte restant inchangé pour les autres parties du territoire.

La zone test permettra de valider le système de collecte en conteneurs semi-enterrés avec contrôle d'accès par badge.

Si le nouveau mode de collecte est validé, son déploiement sur l'ensemble du SICTOM Sud-Grésivaudan et la mise en place de la redevance incitative s'effectuera sur les 2 années à venir, avec l'objectif de faire diminuer sensiblement les quantités d'ordures ménagères en faveur du tri.

En fin de séance, Michel VILLARD, Président du SICTOM et Dominique ANDRE, Maire de Saint-André-en-Royans s'associèrent pour remercier MM. les délégués du SICTOM pour cette séance de travail et les invitèrent à poursuivre les échanges autour du verre de l'amitié.